



**NACC**  
National Airlines  
Council of Canada



**CNLA**  
Conseil national des lignes  
aériennes du Canada

## AIDEZ À ASSURER L'AVENIR DE L'AVIATION CANADIENNE EN SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACSTA

*Le Conseil national des lignes aériennes du Canada (CNLA) invite les personnes intéressées à poser leur candidature pour être le candidat du CNLA qui siègera au conseil d'administration de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA)*

### L'occasion

Le Conseil national des lignes aériennes du Canada (CNLA) recherche des candidats intéressés et qualifiés pour combler un poste vacant au conseil d'administration de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA). Le CNLA recommandera un candidat qualifié au ministère des Transports à des fins d'examen.

### À propos de l'ACSTA

L'ACSTA est une société d'État chargée d'assurer la sécurité dans certains aéroports canadiens. Sous la direction de l'équipe de haute direction de l'ACSTA, les contractants ont contrôlé plus de 60 millions de passagers et leurs bagages en 2015-2016.

L'ACSTA gère quatre secteurs de responsabilité :

- le contrôle préembarquement des passagers et de leurs effets personnels;
- le contrôle des bagages préenregistrés grâce à des systèmes de détection d'explosifs dans les aéroports;
- le contrôle des non-passagers qui entrent dans les zones réglementées d'un aéroport; et
- la gestion des cartes d'identité pour les zones réglementées.

### À propos du conseil d'administration de l'ACSTA

Le conseil d'administration de l'ACSTA est composé de 11 membres. Ils sont tous nommés

par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre des Transports. Deux administrateurs sont nommés par l'industrie du transport aérien : un par le CNLA et l'autre par l'ATAC.

Les principales responsabilités du conseil sont de fournir une orientation stratégique, une supervision financière, une surveillance organisationnelle et une bonne gouvernance.

Le conseil dispose de trois comités : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance, des ressources humaines et du régime de retraite, et le Comité de stratégie. Chaque administrateur siège à au moins un comité.

Les administrateurs de l'ACSTA sont des nominations à temps partiel. Le conseil se réunit quatre fois par année et généralement plus souvent. La plupart des réunions ont lieu à Ottawa au siège social de l'ACSTA. Les administrateurs participent à des conférences téléphoniques lorsque nécessaire. La durée de l'engagement annuel moyen pour les administrateurs, à l'exclusion du président, est de 25 jours. Le travail des comités peut nécessiter plus de temps.

Le [profil des compétences](#) décrit les caractéristiques, les compétences et l'expérience de base que le conseil dans son ensemble doit posséder.

Les administrateurs doivent se conformer à la Partie X de la *Loi sur l'administration financière*, à la *Loi sur l'ACSTA* et aux statuts de l'ACSTA. On peut trouver les tâches et les responsabilités additionnelles dans le [Code de conduite et de comportement éthique des administrateurs](#), la

Politique en matière de voyages et d'accueil pour les administrateurs, et d'autres lignes directrices.

Le processus de sélection du CNLA est conforme aux principes régissant toutes les nominations du gouverneur en conseil : ouverture et transparence, diversité, y compris l'équilibre homme-femme, et mérite.

### **Critères essentiels**

Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent les qualifications suivantes :

un diplôme d'une université reconnue dans un domaine d'étude pertinent ou une combinaison acceptable d'études équivalentes, de formation en milieu de travail ou d'expérience;

une expérience à titre d'administrateur d'un organisme public ou privé ou de cadre supérieur redevable à des intervenants dans le secteur public ou privé;

une expérience dans le secteur des transports ou dans les secteurs des affaires ou de l'administration; et

une expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : l'industrie de l'aviation, la sécurité et le renseignement, les politiques relatives aux technologies de l'information, l'amélioration de l'expérience client, et la gestion de projets majeurs, serait considérée un atout.

*Les personnes suivantes ne peuvent pas être nommées administrateurs d'ACSTA :*

les personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens ou des résidents permanents conformément à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*;

les membres du Sénat ou de la Chambre des communes ou un membre d'une assemblée législative;

les employés à temps plein de la fonction publique du Canada ou d'une province; et

les maires, conseillers, officiers ou employés d'une municipalité.

### **Rémunération (fixée par le gouverneur en conseil)**

Indemnité quotidienne : 360 \$ à 420 \$

Honoraires annuels : 4 600 \$ à 5 400 \$

Les personnes intéressées sont invitées à envoyer leur curriculum vitae avec une lettre soulignant leur intérêt pour le rôle à: Massimo Bergamini, président et chef de la direction, Conseil national des lignes aériennes du Canada [mbergamini@conseilaerien.ca](mailto:mbergamini@conseilaerien.ca).